



1/ Sur les 380 communes de moins de 3 000 habitants, 86 % mettent en place un fleurissement saisonnier. Arbres, arbustes, vivaces et graminées sont désormais considérés aux mêmes titres que les annuelles et bisannuelles comme sources d'embellissement et de fleurissement.

Le fleurissement évolue !

Ce sont 569 communes qui ont répondu à l'enquête intitulée 'Label Villes et Villages Fleuris : évolution et coût du fleurissement', menée par les Cahiers du Fleurissement, en partenariat avec le CNVVF, Hortis et l'ARF Centre. L'exploitation des données met en avant un changement de la façon de fleurir et de la perception du fleurissement, véritable outil au service de l'attractivité du territoire communal.

De juin à août 2017, 569 communes ont répondu à notre enquête pour dégager des tendances quant au coût et à l'évolution du fleurissement. Comme lors de la précédente enquête menée en 2011, ce sont les petites communes de moins de 3 000 habitants, au nombre de 380, qui ont le plus répondu à l'ensemble des questions traitant de l'organisation territoriale, du patrimoine végétal, des ressources dédiées aux espaces verts et au fleurissement, des savoir-faire et de la gestion raisonnée, ainsi que de la qualité esthétique et paysagère des espaces publics. Les tendances dégagées sont, sans surprises, différentes de celles des communes de plus de 3 000 habitants, les problématiques variant selon la taille des communes, et donc l'importance du patrimoine végétal géré par le service espaces verts, et le contexte, tantôt rural, tantôt urbain ou péri-urbain. Ainsi, plus que jamais, le fleurissement

est un enjeu pour les communes qui voient en celui-ci l'affirmation de leur identité, un investissement pour l'attraction du cadre de vie et un support d'animation et de lien social dans des territoires aujourd'hui marqués, en grand nombre, par la dévitalisation.

Un budget consacré au fleurissement qui augmente

Cela a en effet de quoi étonner, dans un contexte où la restriction des dotations pèse lourdement sur la vie de nos petites communes rurales. Ainsi, en 2017, les communes investissent en moyenne 1 290 € de plus pour le fleurissement qu'en 2011, soit un coût moyen du fleurissement de 7 590 € TTC. Ce coût comprend 3 composantes : les intrants (engrais, produits phytosanitaires, paillages, eau...), l'achat de plantes et/ou la production de plantes destinées au fleurissement. Le coût de la masse salariale dédiée à ce poste n'a pas

été pris en compte, les réponses ayant été trop peu nombreuses ; cela s'explique par la polyvalence des agents qui sont bien souvent affectés à de multiples postes (propreté, voirie, parfois même ramassage scolaire...). Ainsi, seulement 8 communes sur les 380 interrogées connaissent le temps que consacrent les agents au fleurissement ! Cette évolution témoigne de plusieurs changements, et ce coût moyen doit être pris avec du recul, les communes ayant répondu étant pour la plupart déjà sensibilisées à la nécessité de la présence du végétal dans les espaces publics, et de grandes disparités existant entre les communes, certaines d'entre elles investissant plus de 90 % du budget espace vert dans le fleurissement. Pour certaines communes donc, le fleurissement est LE levier sur lequel appuyer pour attirer habitants et visiteurs. Il est très intéressant de décomposer ce coût global moyen de fleurissement pour saisir les chan-

gements en cours : le budget dédié aux intrants a diminué de plus de 1 000 € TTC, passant de 2 600 € à 1 570 € TTC. Il révèle que bon nombre de communes rurales, souvent inscrites dans des milieux naturels patrimoniaux, limitent l'utilisation de produits chimiques et réalisent des apports raisonnés et non plus systématiques. Certaines communes font baisser ce coût en produisant leur propre compost pour enrichir les massifs. Cette réduction d'achats d'intrants permet de rebasculer le budget sur d'autres postes, et notamment dans l'achat de plantes destinées au fleurissement qui voit une hausse notable de 3 000 € TTC par rapport à 2011 ! Ce chiffre est une fois encore à prendre avec un peu de distance, certaines communes étant fournies par des habitants passionnés et impliqués, d'autres achetant toutes leurs plantes aux pépiniéristes. Cette augmentation peut également s'expliquer par le fait, qu'aujourd'hui, on intègre



2



3

2/ Près de la moitié des communes interrogées ont des bénévoles mobilisés pour le fleurissement. Cette mobilisation d'habitants, d'associations, de scolaires et parfois même d'élus, présente de multiples avantages : animation de la vie du village, renforcement du lien social et limitation des coûts d'achat de plantes et de masse salariale. **3/** Parmi les principaux types de fleurissement mis en place, les communes de moins de 3 000 habitants privilégient le fleurissement estival, suivi de près par le fleurissement saisonnier, puis le fleurissement hors-sol. Il est cependant important de réfléchir ce dernier : au sein d'un espace minéral, comme un parking, le fleurissement hors-sol est tout à fait judicieux, tandis qu'au milieu d'une pelouse, des massifs en pleine terre seraient plus adaptés en termes d'insertion paysagère et de temps d'entretien réduit (arrosage, apport d'engrais...).

dans "achat de plantes destiné au fleurissement" les arbustes, les arbres, les prairies fleuries... ce qui montre de fait l'évolution de la perception du fleurissement qui intègre désormais, pour beaucoup de communes, toutes les strates végétales. Le fleurissement est en effet en mutation : les cimetières deviennent paysagers, des prairies fleuries embellissent les entrées de ville, les massifs accueillent des arbustes... Ainsi, la moitié des communes ne connaît pas la surface dédiée au fleurissement, sans doute parce qu'elles ne savent plus trop quelle genre de surface fleurie il faut intégrer au terme fleurissement.

S'appuyer sur le réseau de bénévoles

Comme dit précédemment, les communes rurales ont du mal à avancer le budget lié à la masse salariale, certaines d'entre elles ne possédant d'ailleurs aucun agent dédié au fleurissement. Et pour cause : près de la moitié des communes interrogées ont recours à des bénévoles mobilisés pour le fleurissement, ce qui est, sans surprise beaucoup plus conséquent que pour les grandes villes. Avec des budgets en berne, de nombreuses communes ont

compris l'importance du réseau communal d'acteurs composé des habitants, associations, scolaires... et fonctionnent alors au maximum avec ces acteurs-clés. Le fleurissement, en réunissant les habitants, les bénévoles et même parfois des élus, participe grandement à l'animation de la vie du village et à renforcer le lien social entre toutes les catégories sociales et générationnelles. Autre avantage (et non des moindres !), l'implication des bénévoles permet de réduire de façon non négligeable le coût du fleurissement (masse salariale et achat de plantes) en assurant la production par bouturage des arbustes, par multiplication des vivaces... Cette implication des habitants dans l'embellissement de leur commune renforce leur attachement aux lieux et les rend fiers de leur cadre de vie, résultat d'un travail commun et engagé.

Fleurissement estival et saisonnier : un combo gagnant

Afin de saisir de quelle façon évolue le fleurissement, nous avons questionné les communes sur le type de fleurissement mis en place en priorité. Voici le résultat :

- 1 • estival
- 2 • saisonnier

- 3 • hors-sol
- 4 • printanier
- 5 • automnal
- 6 • événementiel

Ce positionnement du fleurissement estival en tête des réponses paraît cohérent : les communes rurales, qui ont de moins en moins de moyens, privilégient pour la plupart la période estivale où, pour certaines d'entre elles, il s'agit de séduire les touristes grâce à des compositions colorées et chaleureuses. Le fleurissement saisonnier arrive en seconde position, quasiment au coude à coude avec le fleurissement estival : la tendance est confirmée, les communes intègrent désormais les vivaces, graminées, arbustes, voire les arbres, comme des strates végétales à part entière du fleurissement. L'autre intérêt est d'assurer une continuité végétale tout au long de l'année : cela montre que les communes ont bien compris l'importance du végétal dans la qualité du cadre de vie quotidien des habitants. Ces deux types de fleurissement, estival et saisonnier, sont complémentaires : c'est un 'mariage pérenne' qui permet de fleurir et d'embellir la commune durablement, tout en permettant aux agents et aux habitants de continuer à exprimer tout leur savoir-faire.

En 3^e position, se place le fleurissement hors-sol : cela montre l'attachement des communes, et sûrement aussi celui des habitants, à des points de fleurissement annuels et colorés qui participent à animer leur cœur de village. Il est cependant important de rappeler que ce fleurissement en jardinières, en bacs ou en suspensions, doit se faire de façon réfléchi : on ne va pas, par exemple, installer des bacs au milieu d'une pelouse alors que des massifs en pleine terre seraient plus judicieux en termes d'insertion paysagère et de temps d'entretien réduit (arrosage, engrais...). Ainsi, 86 % des communes interrogées ont mis en place un fleurissement durable, ce qui montre celles-ci ont bien pris en compte les problématiques de développement durable, de respect de l'environnement et de gestion raisonnée par ailleurs véhiculées par le label des Villes et Villages Fleuris. Pour elles, c'est aussi le moyen de répondre aux baisses de budget, le fleurissement durable à partir d'arbres, arbustes, vivaces, graminées et bulbes, complétés d'annuelles et/ou bisannuelles en plus petite quantité, étant moins coûteux en termes de d'achat de plantes et d'intrants que le tout 'annuelles' !